

Projet Alimentaire de Territoire en Occitanie

AAP mesure 13

Lancé en Occitanie en mars 2021 dans le cadre du Plan de relance, l'AAP 'PAT mesure 13' a été clôturé le 31 octobre 2021.

Les analyses portent sur les subventions accordées par les volets immatériel et matériel de cet AAP.

Si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur les subventions accordées spécifiquement à ces deux volets, vous pouvez consulter leur fiche respective.

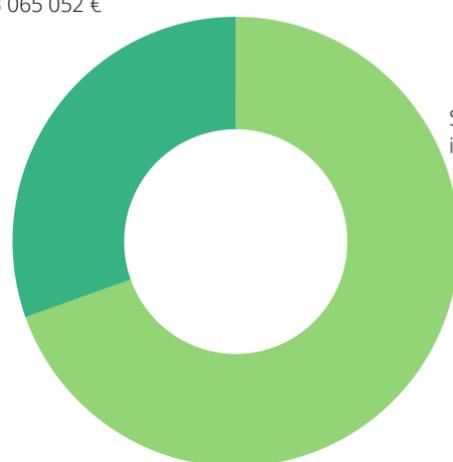
42 lauréats à l'AAP mesure 13

42 PAT sont lauréats du volet B de l'APP de la mesure 13 du plan de relance. La totalité ont présenté des investissements immatériels, et 31 d'entre eux ont présenté des investissements matériels. Ces 42 PAT sont localisés dans 12 des départements de la région Occitanie.

Les 42 dossiers déposés représentent un total de **840 actions** portées par **249 acteurs** différents.

Le montant global du financement de l'APP de la mesure 13 s'élève à **10 M€**. Environ **70 %** de l'enveloppe est attribué au **volet immatériel** et **30%** pour le **volet matériel**.

Subvention accordé au volet matériel
3 065 052 €

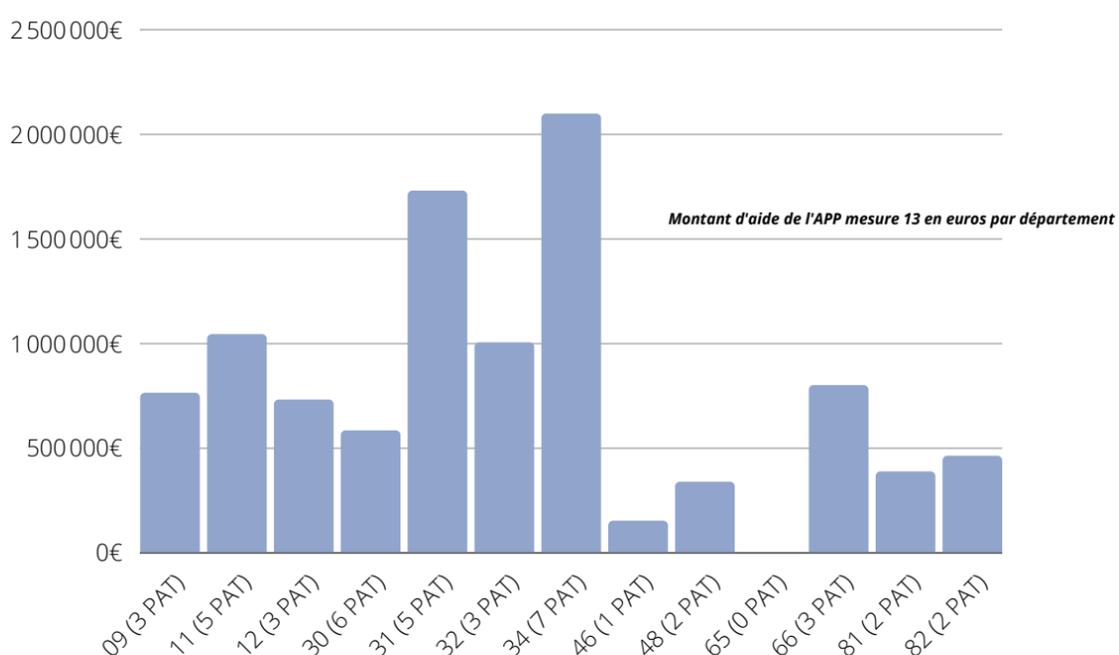


Subvention accordée au volet immatériel
7 003 598 €

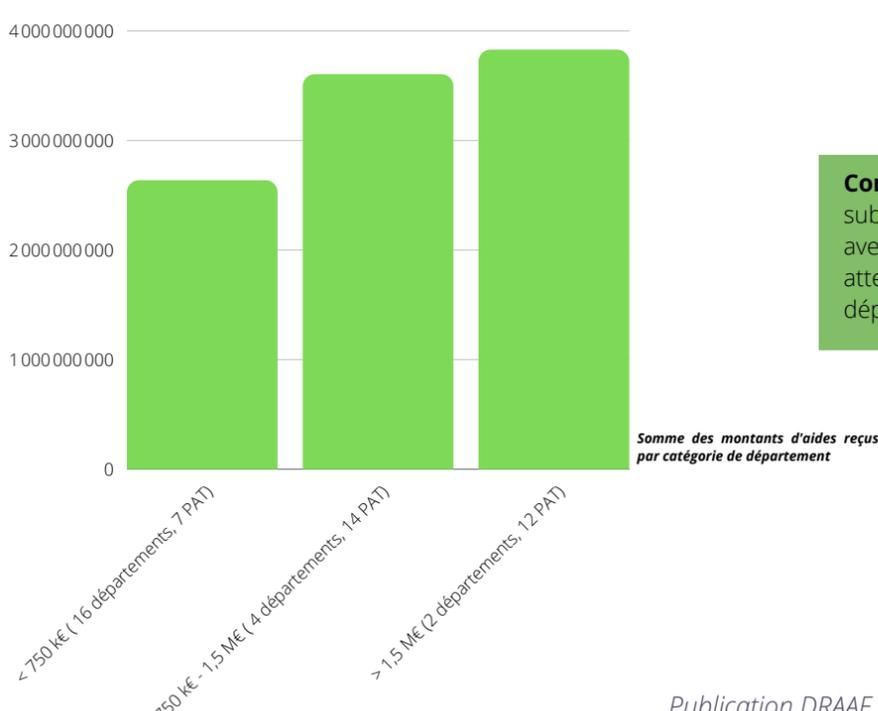
Répartition des montants d'aide de l'APP mesure 13 en euros par département accordées aux volets matériel et immatériel

Répartition départementale des aides

Le graphique ci dessous présente la répartition des aides par département de la région. Il faut mettre en relation la dotation départementale et le nombre de PAT dans chaque département. Par exemple, l'Hérault (34) a bénéficié de plus de 2 M€ pour 7 PAT et l'Aude (11) s'est vu attribué environ 1 M€ avec 5 PAT.



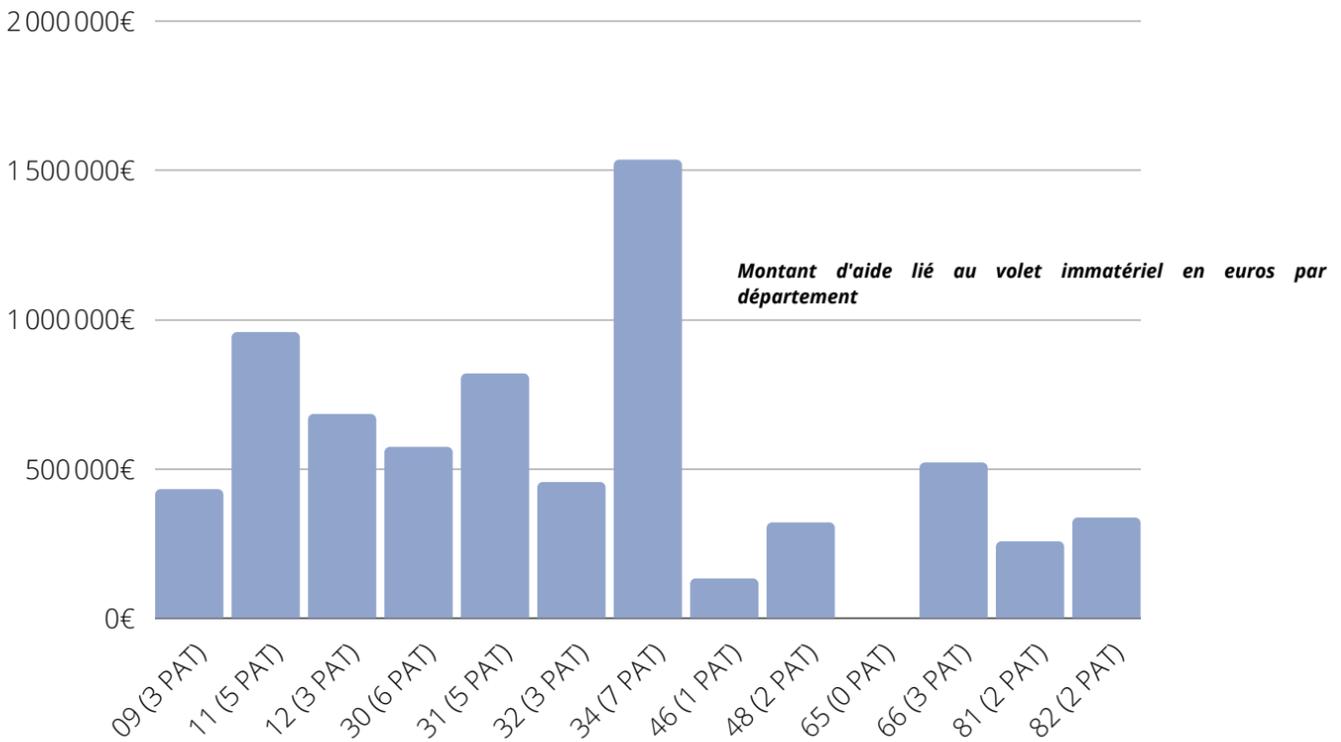
On distingue **3** groupes de départements. Un groupe de départements émergents avec une dotation inférieure à **750 k€** (12, 30, 46, 48, 65 (0 PAT), 81, 82). Un groupe intermédiaire avec une dotation comprise **750 k€ et 1,5 M€** (09, 11, 32, 66). Et un groupe de départements avec une dotation supérieure à **1,5 M€** (31,34).



Conseil de lecture : La somme des subventions du groupe de départements avec une dotation inférieure à 500 k€ atteint au total 1,3 M€ pour 4 départements et 7 PAT.

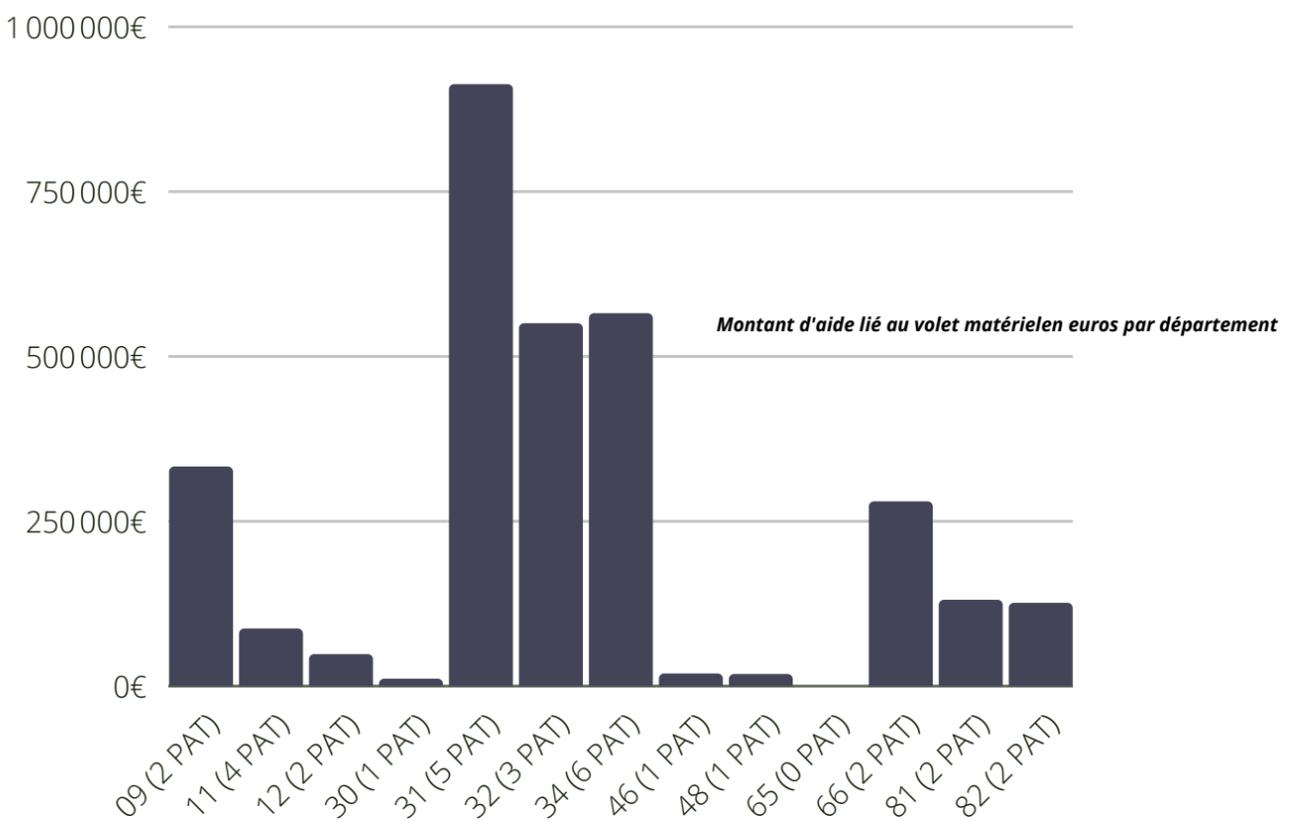
● Focus immatériel : répartition départementale des aides

Le graphique ci dessous présente la répartition des aides du volet immatériel par département de la région.



● Focus matériel : répartition départementale des aides

Le graphique ci dessous présente la répartition des aides du volet matériel par département de la région.



■ Typologie des porteurs de projets

249 porteurs de projets différents dans la région ont obtenu des financements de l'APP de la mesure 13 du plan de relance.

25 entreprises

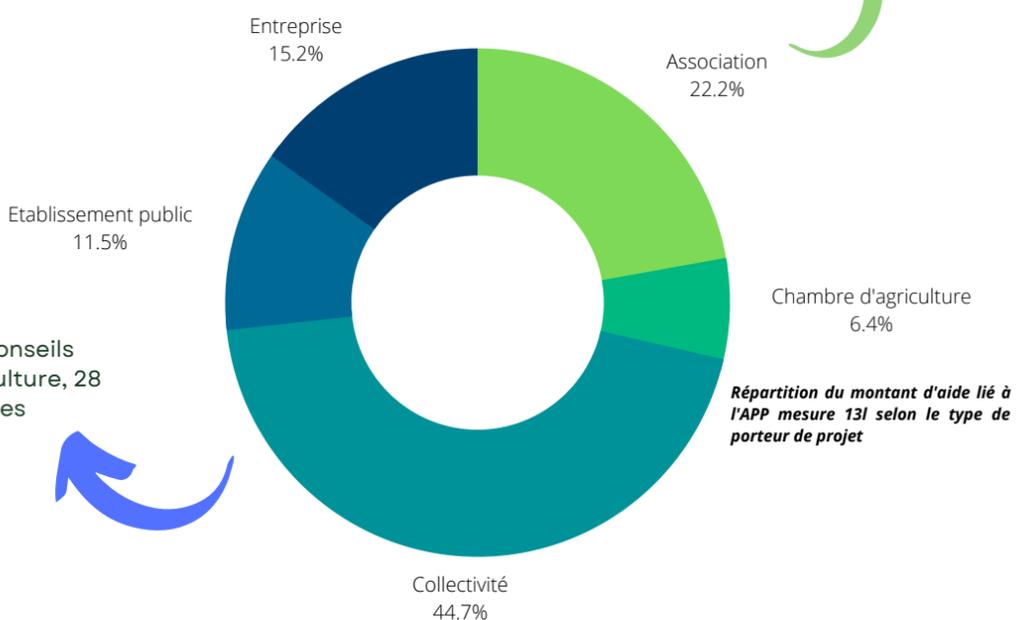
Parmi les 25 entreprises ayant reçu une aide, 14 sont issues de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et ont mené 49 projets. Ces dernières ont reçu **80%** des financements attribués aux entreprises, soit **1,1 M€**.

92 acteurs associatifs

92 acteurs associatifs portent un total de 235 actions. La moitié des investissements accordés aux associations sont orientés vers la production agricole, et un quart vers la lutte contre la précarité alimentaire.

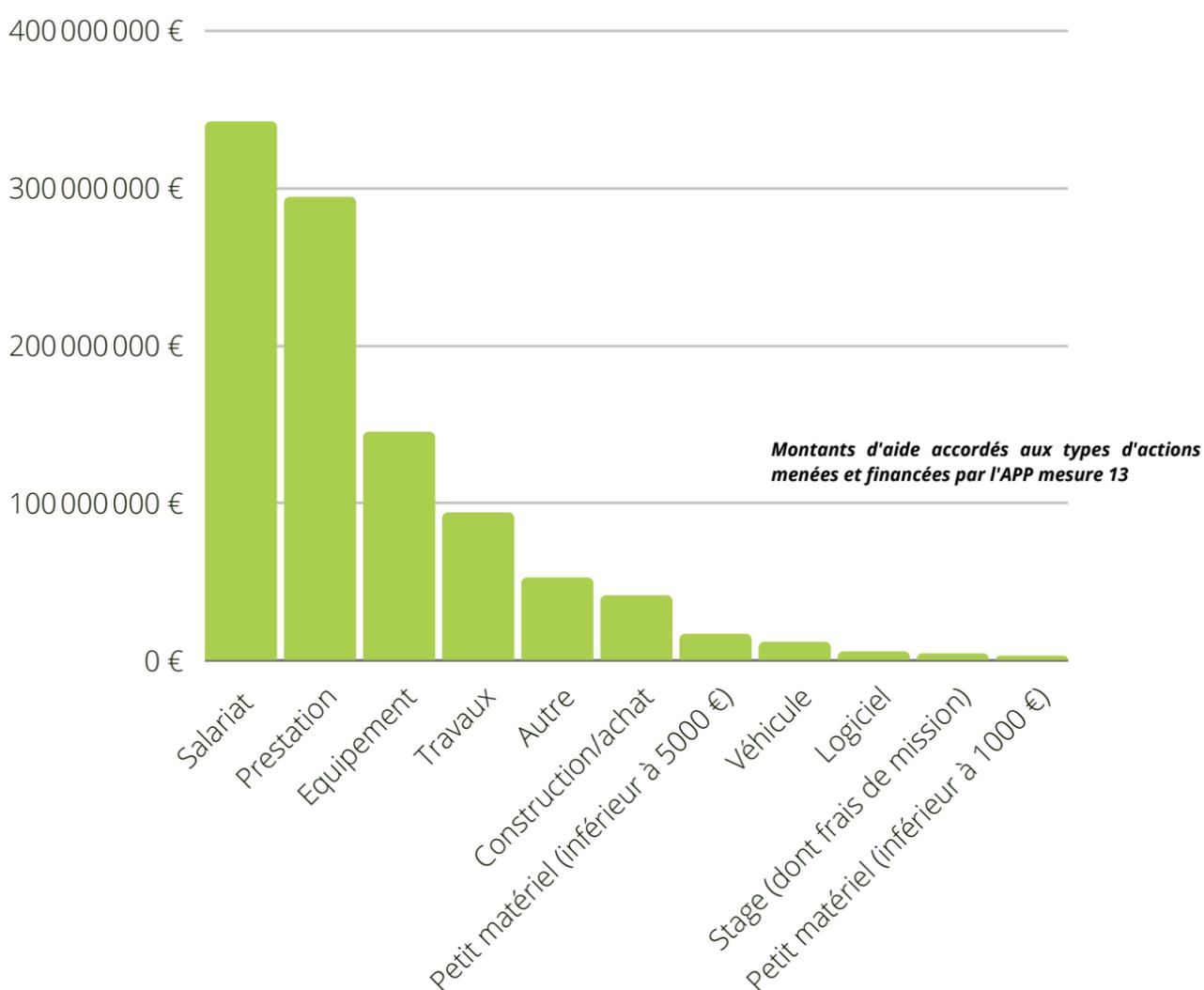
73 acteurs publics

On compte 39 intercommunalités, 5 conseils départementaux, 11 chambres d'agriculture, 28 établissements publics et 46 communes bénéficiaires.



Moyens mis en œuvre

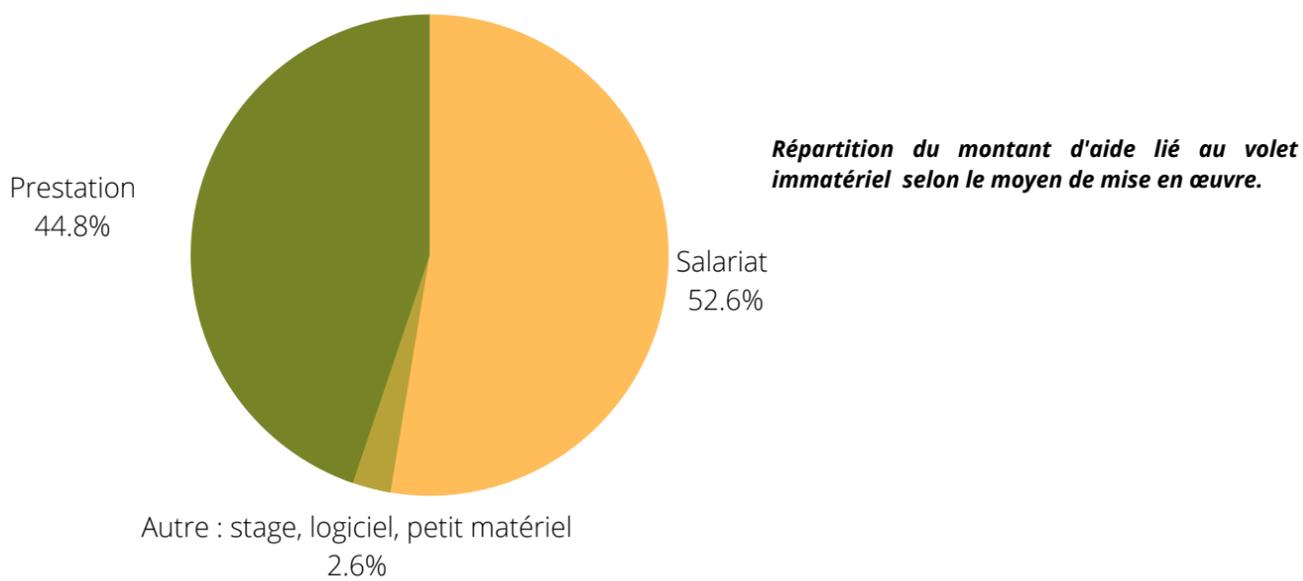
Ces données nous renseignent sur la manière dont les projets ont été utilisés pour mener les projets.



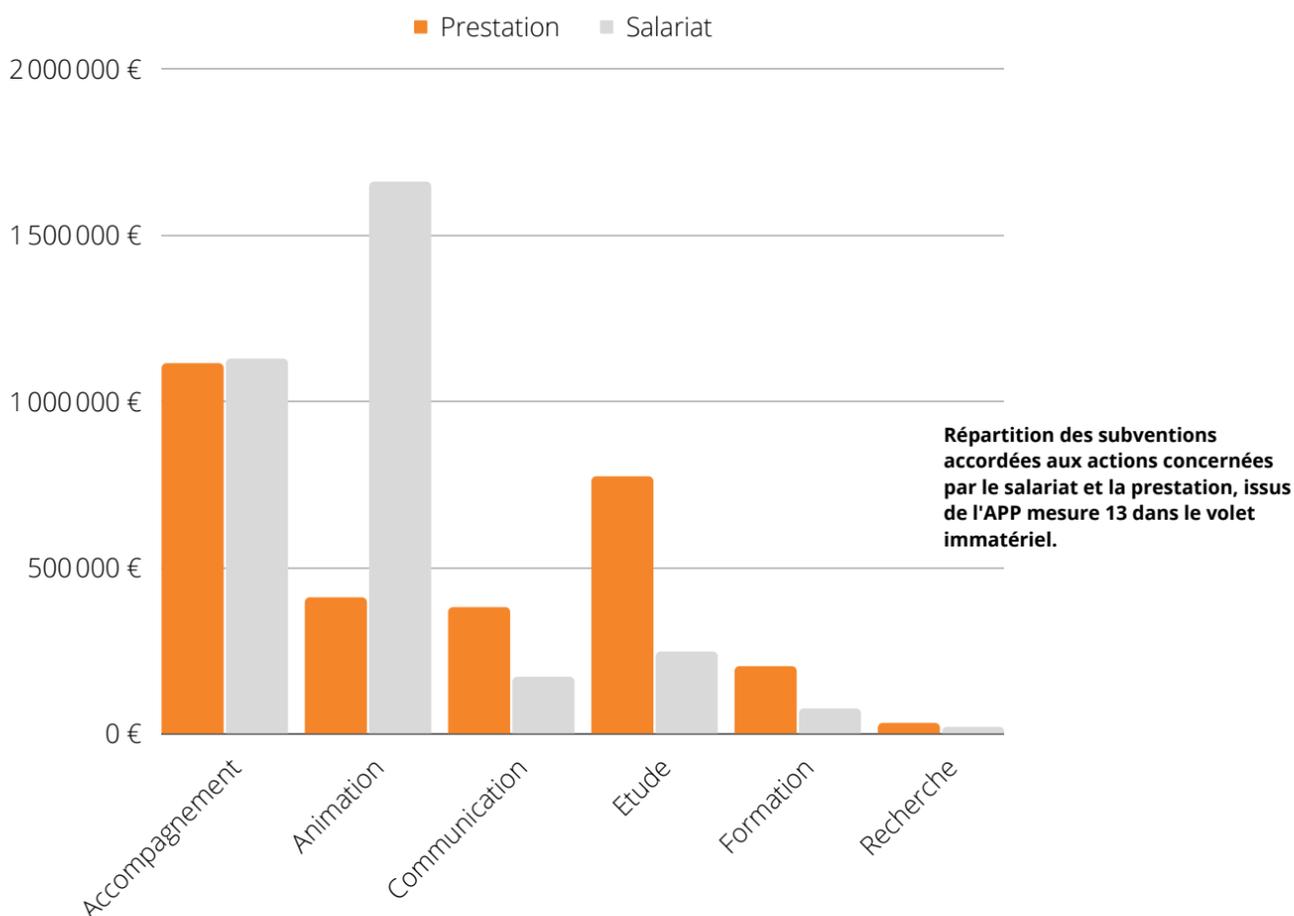
Les actions qui ont reçu le plus de subvention sont le salariat et la prestation. Ces types d'actions ne concernent que le volet immatériel de l'APP de la mesure 13.

● Focus immatériel : moyens mis en œuvre

Environ 90% des actions immatérielles concernent du salariat ou de la prestation. Dans le cas du salariat, ce sont 3,4 M€ subventionnés pour 258 actions. Pour la prestation il s'agit d'une subvention totale de 2,9 M€ pour 340 actions.



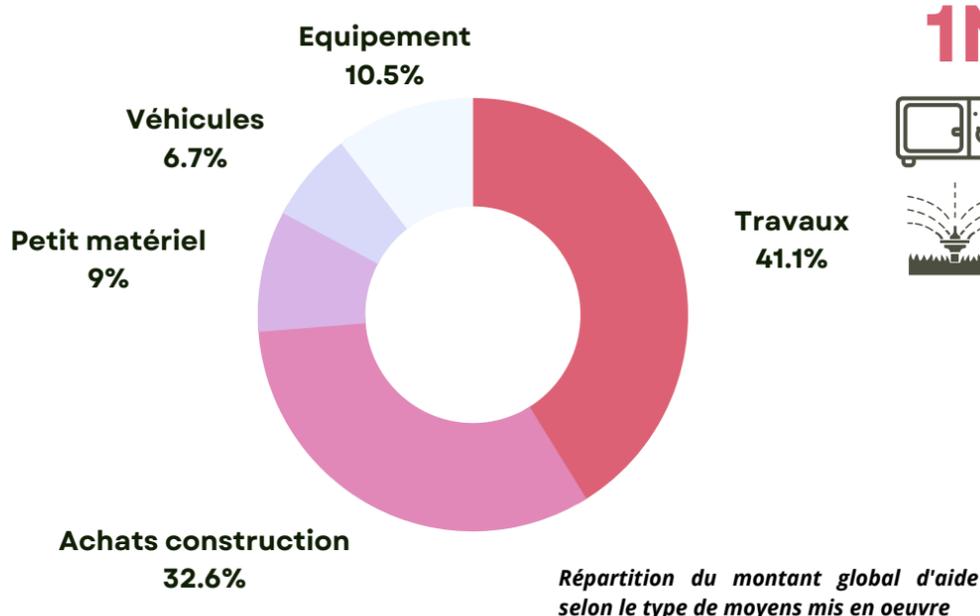
Le graphique ci-dessous présente la répartition des subventions accordées aux actions concernées par le salariat et la prestation.



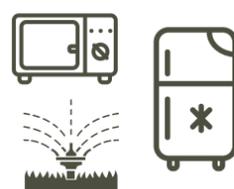
Le salariat a été favorisé pour des actions d'animation. La catégorie salariat traduit à la fois la création d'emplois et leur maintien. La prestation semble avoir été favorisée pour des études et la communications. Pour l'accompagnement, le salariat et la prestation ont été financés à part égale.

● Focus matériel : moyens mis en œuvre

La moitié des subventions accordées sont affectées à l'achat de locaux, à leur construction ou à des travaux d'aménagement (tiers-lieux, fermes urbaines, plateformes logistique, espace-test agricole, jardins d'insertion, etc).



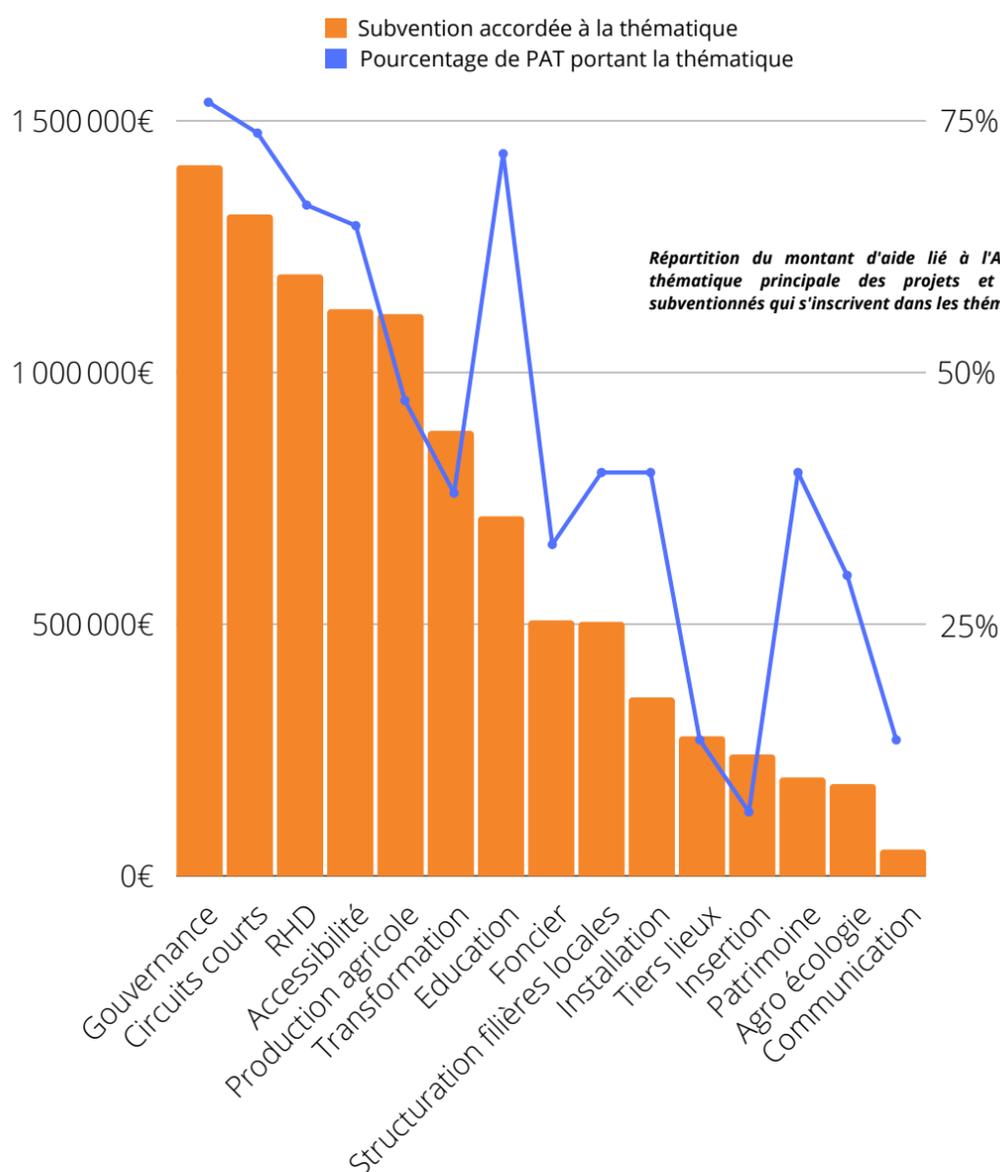
1M€



Plus d'1 million d'euros de subvention correspond à l'achat de gros équipements de cuisine, de chaînes de production agro alimentaire ou d'installation agricole.

Thématique principale des projets

Les PAT sont transversaux et abordent de nombreuses thématiques. Sur **840 actions**, la répartition des subventions par thématique est principalement orientée vers **3 enjeux** : la gouvernance, les circuits courts et la RHD.

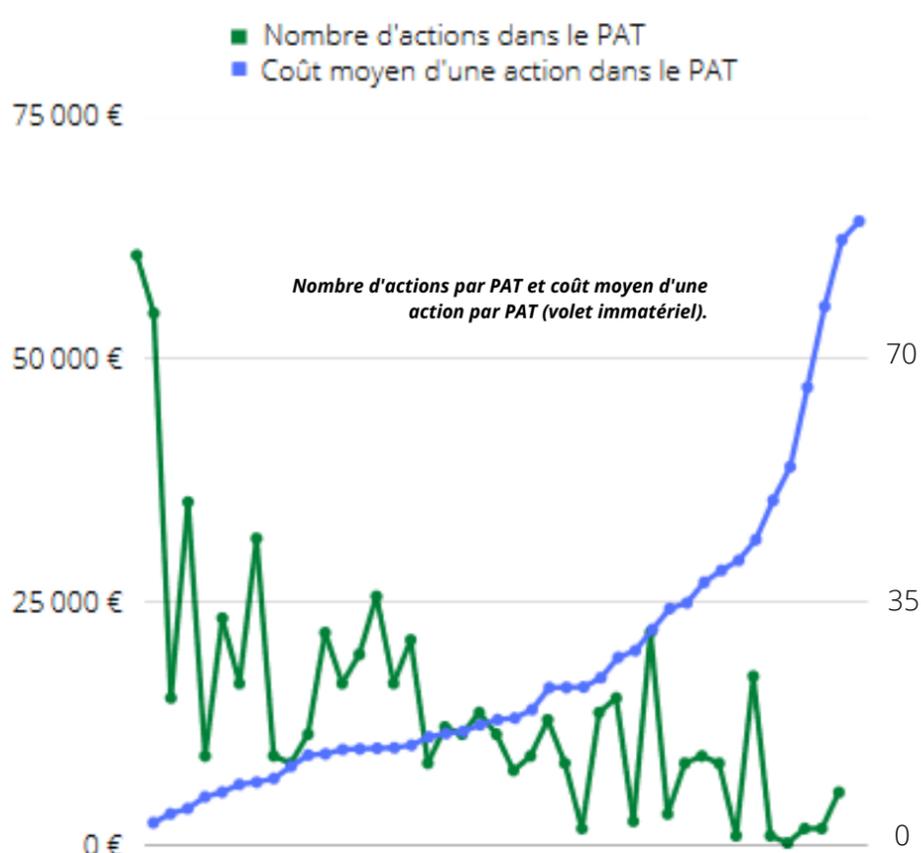


Conseil de lecture : La thématique "Gouvernance" a été subventionnée à hauteur de 1,4 M€ et 76% des PAT ont porté cette thématique.

On constate que plus une thématique est subventionnée, plus elle est traitée par le PAT, exception faite de l'éducation qui ne suit pas cette tendance. Son financement global est médian (environ 700k €), pour autant, elle est traitée par plus de deux tiers des PAT qui ont déposés des candidatures à l'APP de la mesure 13.

Catégorisation des dossiers retenus

Différents groupes de PAT se peuvent être définis selon les coûts moyens de leurs actions et leurs nombres. Plus un PAT porte d'actions, moins le coût moyen de chaque action est élevé. Cette tendance semble se dessiner pour tous les PAT ayant déposé une candidature à l'APP mesure 13.



On peut distinguer 3 types de dossiers déposés dans l'APP de la mesure 13 du plan de relance, selon les coûts moyens de leurs actions et leur nombre :

- Des PAT avec de nombreux petits investissements (15 dossiers): dans ces PAT, le montant moyen de subvention par action est en moyenne de 7 k€. Ces PAT ont environ 32 actions.
- Certains PAT portent des actions entre petits projets et projets intermédiaires (20 dossiers). Le montant moyen de subvention par action est d'environ 17 k€. Ces PAT présentent entre 15 à 30 actions en moyenne.
- Quelques PAT portent peu de gros projets (7 dossiers): ces PAT ont déposés moins de 10 actions et leurs montants respectifs dépassent les 30 k€.

Focus sur la RHD

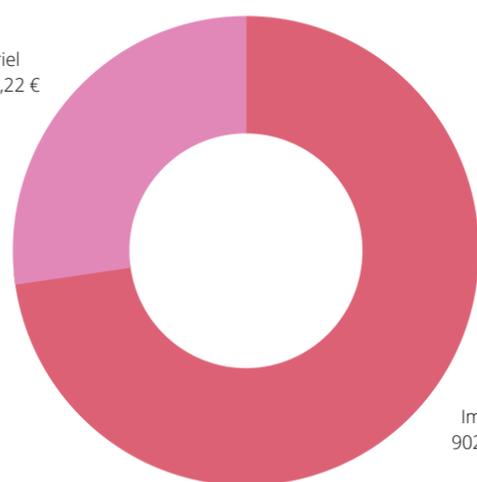


1,2 M€ pour la RHD

L'aide accordée à la RHD dans le cadre de la mesure 13 vient en complément de la **mesure 14 'soutien aux cantines scolaires'** (environ **3 M€** de subventions) en ciblant les territoires non-éligibles à cette dernière sur des types de dépenses similaires.

Cet investissement de **1,2 M€**, soit 12% du montant alloué au volet immatériel, représente **117 projets** dont **120 k€** investis dans la **filière AB**.

Matériel
339 356,22 €



Immatériel
902 998,48 €

Montants accordés à la RHD selon les 2 volets de l'APP de la mesure 13.

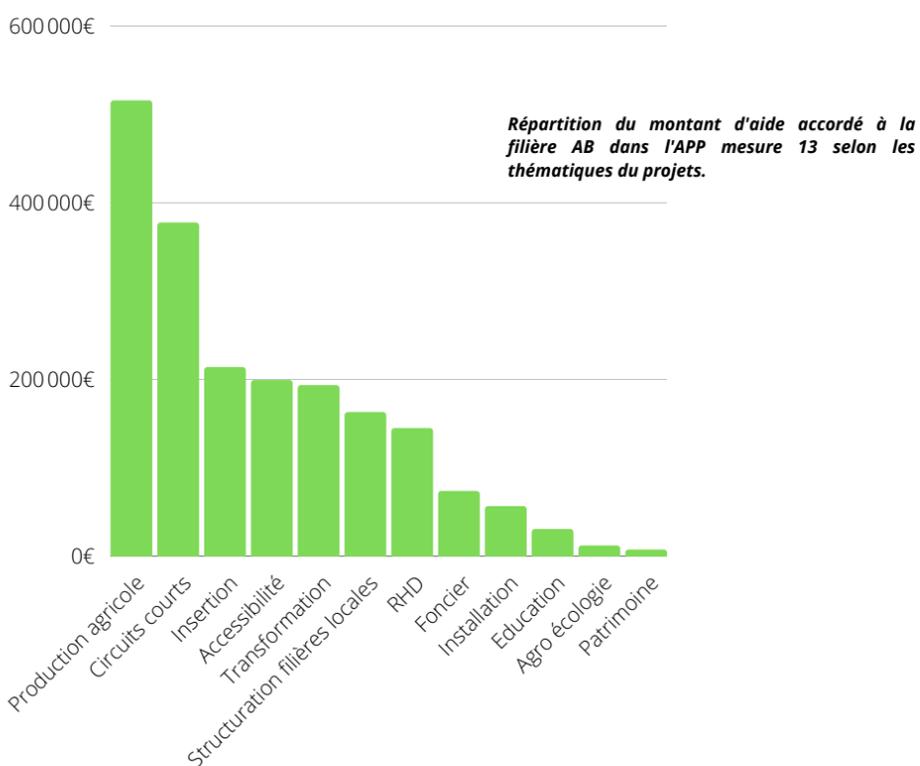
Focus sur l'agriculture biologique

79 PROJETS AB

105 actions concernent la filière AB pour **2 M€**, soit 20% des subventions accordés lors de l'APP de la mesure 13 du plan de relance. Le financement est axé majoritairement vers la production (près de 40% de l'investissement dans la filière AB), la lutte contre la précarité alimentaire et la RHD.

Les **associations** sont les premiers porteurs des actions de la filière AB avec 15 acteurs et près de **700 k€** de financements obtenus, soit environ 35% du montant accordé à la filière AB.





La majorité des fonds investis dans la filière AB sont orientés vers la **production** pour un montant de **515 k€** puis vers **le développement des circuits courts** avec près de **400 k€** investis.